

-REUNION DU CONSEIL SYNDICAL DU 26 JANVIER 2021 - COMPTE-RENDU

Le mardi 26 janvier 2021, le Conseil syndical s'est réuni au Centre Culturel de Rencontres à Saint-Vulbas. 54 délégués étaient présents. Madame Anne BOLLACHE a été élue secrétaire de séance.

<p>Sont présents :</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA COTIERE (à Montluel)</u> Catherine FRANGIONE, représentante de Balan Bernard LAVIRE, représentant de Bressolles Philippe GUILLOT-VIGNOT, représentant de Dagneux Romain DAUBIÉ, Maire de Montluel Clément BOYER, représentant de Niévroz Philippe POIRSON, représentant de Pizay Sylvie OBADIA, représentante de Sainte-Croix</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRIBEL ET DU PLATEAU</u> Joël AUBERON, représentant de Beynost Jean-Pierre GAÏTET, Maire de Miribel Jean-Yves GIRARD, Maire de Neyron Pierre GOUBET, Maire de Saint-Jean-de-Niost Valérie POMMAZ, Maire de Thil</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON</u> Jacqueline PIPERINI, représentante de Challes-la-montagne Joëlle MARION, représentante de Cerdon Anne BOLLACHE, Maire de Jujurieux Myriam FANGET, représentante de Neuville-sur-Ain Alexis BALIVET, représentant de Mèrignat Béatrice DE VECCHI, Maire de Saint-Alban</p> <p><u>COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PLAINE DE L'AIN</u> Max ORSET, Maire de l'Abergement-de-Varey Philippe DEYGOUT, représentant de l'Abergement-de-Varey Dominique DELOFFRE, Maire d'Ambutrix Marie-Françoise VIGNOLLET, Maire de Bettant Daniel MARTIN, Maire de Blyes Patrice FREY, représentant de Bourg Saint Christophe Serge MERLE, représentant de Briord</p>	<p>Joël BRUNET, Maire de Château-Gaillard Christian LIMOUSIN, Maire de Douvres Roelof VERHAGE, représentant de Douvres Gérard BROCHIER, Maire de Faramans Alexandre NANCHI, représentant de Lagnieu Patrice MARTIN, Maire du Montellier Marilyn BOTTEX, Maire de Leyment Line BEAU-GUYAT, représentante de Leyment Emmanuel GINET, Maire de Lhuis Danielle BERRODIER, représentante de Loyettes Jean-Alex PELLETIER, représentant de Meximieux Laurent REYMOND-BABOLAT, Maire d'Ordonnaz Paul VERNAY, Maire de Pérouges Guy CAGNIN, représentant de Saint-Denis-en-Bugey Jocelyne LABARRIERE, représentante de Saint-Eloi Béatrice DALMAZ, Maire de Saint-Jean-de-Niost Véronique CORNA, représentante de Sault-Brénaz Jean-Michel MASSON, représentant de Saint-Maurice-de-Gourdans Eliane NAMBOTIN, représentante de Saint-Maurice-de-Rémens Gilbert BOUCHON, Maire de Saint-Rambert-en-Bugey Marcel JACQUIN, Maire de Saint-Vulbas Jérôme LEMAIRE, représentant de Sainte-Julie Pascal VETTARD, représentant de Seillonnaz Thierry LADREY, représentant de Serrières-de-Briord Valérie BERNARD, représentante de Serrières-de-Briord Morgan CORNEFERT, représentant de Souclin Françoise VEYSSET-RABILLOU, Maire de Vaux-en-Bugey Giuliano D'ANDREA, représentant de Villebois Eric BEAUFORT, Maire de Villieu-Loyes-Mollon</p> <p style="text-align: center;">Sont excusés :</p> <p>CCMP : Monsieur DELOCHE CC Plaine de l'Ain : Mesdames GARIBIAN, RIGHETTI-GILOTTE, AGUERSIF, Messieurs BONIN, FOSSE, BONETTI, MATHY, PAIN, COUVREUR, SOUCHON. CC de la Côte à Montluel : Messieurs PIOT, TAILLANDIER, RAPHANEL. CC Rives de l'Ain Pays du Cerdon : Messieurs VIAL, JEANDEMANGE, BELLANGEON, MARTIN-FERRER.</p>
---	---

Monsieur Alexandre NANCHI remercie l'ensemble des membres présents, cite les personnes excusées, puis rappelle l'ordre du jour de la séance.

DELIBERATION N°1 – INSTALLATION DE DEUX MEMBRES REPRESENTANT LA CC RIVES DE L'AIN PAYS DU CERDON SUITE A LA DEMISSION DE DEUX MEMBRES

Le président indique qu'il y a lieu d'installer deux nouveaux membres pour la Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon, en raison des démissions de Monsieur MONGHAL, délégué titulaire et Madame Fabienne CHARMETANT, déléguée suppléante.

Suite à la délibération prise par la Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon le 18 décembre 2020, les deux nouveaux membres à installer sont Monsieur Denis VIAL, en tant que membre titulaire et Monsieur Jean-Marc JEANDEMANGE, en tant que membre suppléant.

Le président propose de prendre acte de la désignation des deux nouveaux membres représentant la Communauté de communes Rives de l'Ain – Pays du Cerdon.

A l'unanimité, cette délibération est validée par les membres présents.

DELIBERATION N°2 – COMPTE ADMINISTRATIF 2020

Le président présente le compte administratif 2020.

Celui-ci présente les résultats suivants (détaillés en annexe) :

pour la section de fonctionnement, un résultat de clôture 2020 excédentaire de 49 044,71 €,

pour la section d'investissement, un résultat de clôture 2020 excédentaire de 89 182,64 €.

PRESENTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT - Fonction 820			
Résultat de l'exercice 2020			
FONCTIONNEMENT		REALISATIONS	RAR
	Recettes	187 683,46	non repris
	Dépenses	192 881,54	non repris
Résultat de l'exercice	Déficitaire	<u>5 198,08</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2020			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Fonctionnement	54 242,79	5 198,08	49 044,71

PRESENTATION DU RESULTAT D'INVESTISSEMENT - Fonction 820			
Solde d'exécution de l'exercice 2020			
INVESTISSEMENT		REALISATIONS	RAR
	Recettes	35 056,98	non repris
	Dépenses	29 875,85	non repris
Résultat de l'exercice	Excédentaire	<u>5 181,13</u>	
Résultat de clôture de l'exercice 2020			
	Résultat antérieur	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture
Investissement	84 001,51	5 181,13	89 182,64

Après le retrait du président de la salle de délibération, la présidence de l'assemblée syndicale est assurée par Anne BOLLACHE, 1^{ère} Vice-présidente.

Le compte administratif est mis en débat.

Madame Anne BOLLACHE met au vote le compte administratif 2020 qui, à l'unanimité des membres présents, est approuvé.

DELIBERATION N°3 – COMPTE DE GESTION 2020

Afin d'arrêter l'exercice 2020, il est nécessaire que le conseil syndical statue sur le compte de gestion dudit exercice. Ce document a été établi par la perception d'Ambérieu-en-Bugey, comptable du syndicat, à la somme de :

- pour la section de fonctionnement, résultats de clôture 2020 49 044,71 €,
- pour la section d'investissement, résultats de clôture 2020 89 182,64 €.

Les membres constatent également que l'ordonnateur a bien enregistré toutes les opérations de l'exercice 2020 ; par conséquent à l'unanimité des membres présents, le compte de gestion 2020 dressé par la trésorerie est approuvé.

DELIBERATION N°4 – DECISION D’AFFECTATION DES RESULTATS DE L’EXERCICE 2020

Le président rappelle que le résultat de clôture de l'exercice 2020 a été arrêté à la somme de 49 044,71 € pour la section de fonctionnement, comme détaillé ci-dessous :

- résultat d'exercice 2020 déficitaire, à la section de fonctionnement de	- 5 198,08 €
- auquel s'ajoute un résultat de clôture 2019 excédentaire de	54 242,79 €

et précise que la section d'investissement a un excédent d'investissement de 89 182,64 €, comme détaillé ci-dessous

- résultat d'exercice 2020 excédentaire de	5 181,13 €
- auquel s'ajoute un résultat de clôture 2019 excédentaire de	84 001,51 €

Le président propose que le conseil syndical statue sur l'affectation des résultats de la manière suivante :

- **49 044,71 € en excédent de fonctionnement (R002) reporté pour la totalité,**
- **89 182,64 € en excédent d'investissement (R001) reporté pour la totalité.**

A l'unanimité des membres présents, l'affectation des résultats de l'exercice 2020 est approuvée.

DELIBERATION N°5 – CONTRIBUTION DES 4 COMMUNAUTES DE COMMUNES

Le président rappelle que conformément à l'article 7 des statuts, « la contribution financière des communautés de communes :

- **Communauté de communes de la Plaine de l'Ain,**
- **Communauté de communes de la Côtière à Montluel,**
- **Communauté de communes de Miribel et du Plateau,**
- **Communauté de communes Rives de l'Ain-Pays du Cerdon.**

est fixée pour moitié en fonction du dernier chiffre de population légale connu et pour moitié en fonction du potentiel fiscal. »

Le montant global des contributions pour le budget primitif 2021 est de 143 603 euros.

La répartition est celle indiquée dans le tableau annexé à la délibération (données transmises par la Préfecture de l'Ain : données DGF (Dotation Globale de Fonctionnement) et recensement rénové de la population légale millésimée 2017 (entré en vigueur le 1er janvier 2020).

Cette répartition sera modifiée par les données transmises par la préfecture, courant juin 2021.

L'assemblée approuve à l'unanimité les montants des contributions pour chaque communauté de communes, et prend acte de leur revalorisation.

DELIBERATION N°6 – BUDGET PRIMITIF 2021

Le président explique qu'afin de permettre le fonctionnement et la mise en œuvre des missions du syndicat, il s'avère nécessaire d'établir le budget primitif 2021. Il s'élève en recettes et en dépenses à la somme de 243 495 € pour la section de fonctionnement, et à la somme de 126 369 € pour la section d'investissement.

Le président indique que le budget étant équilibré en investissement, il n'est pas nécessaire de virer un quelconque excédent de fonctionnement à la section d'investissement.

Madame LABARRIERE souhaite comprendre d'où proviennent ces reports excédentaires de la section de fonctionnement. Le président lui précise qu'ils sont issus de précédentes dotations exceptionnelles qui ont été versées au syndicat mixte lors de la révision du SCoT jusqu'en 2017. A ce titre, il précise que les reports excédentaires en fonctionnement s'amenuisent chaque année au regard d'un budget de fonctionnement structurellement déficitaire malgré des dépenses très contenues.

Madame LABARRIERE souhaite par ailleurs des précisions sur le nombre d'agents employés par le syndicat mixte. Il est précisé qu'il y a 1,5 agents réparti comme suit :

- 1 agent à temps plein qui assure l'animation de la structure,
- 1 agent qui assure l'administratif, à hauteur de 45 % de son temps de travail.

A l'unanimité des membres présents, le budget primitif 2021 est approuvé.

DELIBERATION N°7 – RECRUTEMENT D'UN BUREAU D'ETUDES POUR UNE MISSION D'ACCOMPAGNEMENT DU SYNDICAT MIXTE DANS LE CHOIX DE LA PROCEDURE D'EVOLUTION DU SCOT EVENTUELLEMENT NECESSAIRE A L'EXTENSION DE L'EMPRISE FONCIERE DU CPEN DU BUGEY DANS LE CADRE DE SES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

Le président rappelle le contexte du recrutement d'un bureau d'études qui avait déjà été présenté lors du précédent conseil syndical en date du 1^{er} décembre 2020, dans le cadre de la présentation des orientations budgétaires pour l'exercice 2021. Il précise que comme il s'y était alors engagé, le syndicat mixte a lancé une consultation sous la forme d'un appel d'offre en procédure adaptée pour une prestation d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour réaliser une mission visant à accompagner et conseiller le syndicat mixte BUCOPA dans le choix de la procédure d'évolution du SCoT éventuellement nécessaire à l'extension de l'emprise foncière du CPEN du Bugey dans le cadre de ses projets de développement.

Cette mission devra permettre d'évaluer sous l'angle technique, juridique, stratégique et politique les différentes options envisageables et de conseiller les élus locaux en évaluant chacune des options en termes de bénéfices/risques.

Elle devra aussi permettre d'estimer le coût, le calendrier, le volume et le contenu de l'ensemble des études à réaliser dans le cadre de la procédure retenue.

Concernant l'analyse juridique des différentes options envisagées, il est précisé que le maître d'œuvre, conformément au cahier des charges de la mission, s'est associé avec un cabinet juridique spécialisé en droit public et droit de l'urbanisme disposant de solides références en la matière. Celui-ci devra être en mesure d'évaluer et sécuriser juridiquement l'ensemble des procédures envisagées et de valider l'option retenue.

Cette mission sera lancée dans les plus brefs délais.

Madame PIPERINI, représentante de la commune de Challes-la-montagne, demande quelle est la position des communes directement concernées.

Le président explique que les deux communes directement concernées Saint-Vulbas et Loyettes mais aussi la Communauté de communes de la Plaine de l'Ain et le Conseil départemental ont d'ores et déjà rendu un avis favorable au projet d'implantation d'EPR sur le site de la centrale du Bugey.

Cette délibération est adoptée avec deux abstentions.

DELIBERATION N°8 – MISE EN PLACE DU COMPTE EPARGNE TEMPS (CET)

Monsieur le président propose aux membres du conseil syndical d'instaurer au profit des agents, à compter du 1^{er} janvier 2021, un Compte Epargne Temps, conformément aux règles exposées dans la note d'information annexée.

Cette délibération est validée à l'unanimité.

DELIBERATION N°9 – RAPPORT D'EGALITE HOMMES-FEMMES

Monsieur le président présente le rapport d'égalité hommes-femmes rédigé pour le syndicat mixte BUCOPA. Il constate que la parité est parfaitement respectée et qu'en raison de la crise sanitaire en 2020, les agents n'ont pas pu se former.

L'assemblée prend acte du rapport rédigé sur l'égalité hommes-femmes pour le syndicat mixte BUCOPA.

DELIBERATION N°10 – MISE A DISPOSITION DE L'ASSISTANTE AUPRES DE L'OFFICE DE TOURISME PEROUGES BUGEY PLAINE DE L'AIN EN 2021

Monsieur le président informe l'assemblée que l'assistante du chef de projet SCoT continuera comme en 2020 d'assurer pour moitié de son temps de travail (soit 45 %), une mission d'assistante administrative et ce, pour le compte de l'Office de tourisme Pérourges Bugey Plaine de l'Ain.

Une convention de mise à disposition sera signée entre le syndicat mixte BUCOPA et l'Office de tourisme Pérourges Bugey Plaine de l'Ain, le syndicat mixte restant l'employeur unique de l'assistante.

Monsieur le président souligne que cette mission auprès de l'Office de tourisme Pérouges Bugey Plaine de l'Ain bénéficie d'un financement de la part de l'Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial (EPIC) pour les dépenses liées aux frais de personnel et aux frais annexes, calculé au prorata du temps travaillé.

L'assemblée valide cette délibération à l'unanimité.

QUESTIONS DIVERSES

Le président souhaite revenir sur un point d'actualité concernant la prise de position récente de deux vice-présidents de la métropole de Lyon dans le cadre de la consultation publique menée par l'autorité de sûreté nucléaire (ASN), à propos de la poursuite de l'exploitation des réacteurs du CNPE du Bugey suite à l'opération grand carénage. En demandant la fermeture totale du CNPE du Bugey d'ici 2024, ces élus de la métropole de Lyon ont provoqué une réaction quasiment unanime des élus du territoire et du département de l'Ain qui soutiennent cette opération. Le président précise qu'il a souhaité réagir rapidement via un communiqué de presse pour s'indigner sur le fond et sur la forme de cette prise de position.

Paul VERNAY reconnaît que même si la méthode de communication peut déplaire, leur position est légitime car la métropole lyonnaise est aussi directement concernée par ce projet et il se satisfait que le débat ait lieu avec les territoires voisins.

Le Président explique que dans sa réaction publique, il a indiqué que toutes les opinions pouvaient s'exprimer et que chacune était respectable. Toutefois, ces prises de position doivent se faire dans le respect des interlocuteurs qui sont, en l'occurrence, des élus locaux qui ont la légitimité pour faire des choix sur leur territoire. Et que la prise de position de la Métropole qui s'est faite sans même que nous n'ayons eu un échange préalable pour échanger sur nos points de vue est contre-productif sur les liens de travail qui doivent s'établir sur le respect et la confiance.

Le président précise que le syndicat mixte BUCOPA aura de nombreux sujets à traiter avec la Métropole de Lyon au cours de ce mandat notamment sur le Parc de Miribel-Jonage, la réforme du SYTRAL ou encore la gestion de la ressource en eau et qu'il souhaite une relation constructive avec celle-ci.

- Présentation du partenariat pour l'année 2021 avec le CAUE

Le président rappelle que lors de l'élaboration du SCoT, un partenariat étroit a été développé avec le CAUE. Lorène JOCTEUR, paysagiste au CAUE fait dans un premier temps une présentation de la structure, tout en rappelant le travail déjà réalisé par le CAUE pour le SCoT BUCOPA et, dans un second temps la présentation du travail proposé pour 2021

Le CAUE assure donc un accompagnement et un suivi qui se traduit par la mise en place de permanences et de conseils qui sont certes non opposables, mais qui éclairent les communes.

Madame PIPERINI demande à qui s'adressent les conseils donnés et comment est financé le CAUE.

L'intervenante précise que les conseils sont délivrés gratuitement aux particuliers et, contre paiement d'une adhésion pour les communes ou communautés de communes. Elle indique que le CAUE est financé grâce au reversement d'une partie de la taxe d'aménagement collectée par le département.

Lorène JOCTEUR présente les partenariats mis en place avec le syndicat mixte BUCOPA, s'agissant :

- de formation pour un montant de 2 000 €,
- de sensibilisation pour un montant de 2 000 €.

Olivier PREMILLIEU rajoute que **des fiches complémentaires annexées** aux cahiers de recommandations architecturales seront réalisées et les thématiques de celles-ci feront l'objet de discussion avec les élus.

Ces cahiers de recommandations architecturales sont d'ailleurs téléchargeables sur le site internet www.bucopa.fr

Bruno SALVY, architecte au CAUE intervient pour préciser que deux architectes assurent des permanences, apportant ainsi un œil extérieur. Ces conseils peuvent aider les communes pour les révisions de leur PLU.

Philippe GUILLOT-VIGNOT demande comment se fera la communication sur le partenariat entre le CAUE et le SCoT BUCOPA auprès des communes et communautés de communes.

Le syndicat mixte communiquera dès que la convention sera signée entre le président du syndicat mixte BUCOPA et le président du CAUE.

La séance est levée à 20h00.